



Tours, le 22 novembre 2018

Une nouvelle charte des maîtres de stage des universités pour les internes de médecine générale

L'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG), le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) ainsi que le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale (SNEMG) ont créé en commun une nouvelle charte des maîtres de stages des universités (MSU).

Elaborée en association avec les représentants des internes de médecine générale, cette nouvelle charte actualise l'ancienne version datant de 2012. Elle réaffirme l'importance de l'encadrement de l'interne sous toutes ses formes ainsi que les conditions de cet encadrement. Elle introduit également des gages de qualité supplémentaires comme une indépendance de la formation vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique, un plafonnement des actes réalisés en autonomie par les internes afin que leur travail de réflexion et leurs productions facultaires puissent être réalisés dans les meilleures conditions ou encore une obligation de formation professionnelle continue pour les MSU dans le cadre de l'encadrement des internes.

Ce travail peut servir de base de réflexion aux conditions d'encadrement des internes de médecine générale au cours de leurs stages hospitaliers.

A travers cette nouvelle charte, les MSU confirment leur engagement pour une formation de qualité des futurs médecins généralistes. Les éléments de cette charte ont vocation à être portés par l'ISNAR-IMG, le CNGE et le SNEMG pour les intégrer dans la sphère réglementaire.

Mme Lucie GARCIN
Anas TAHA
Présidente de l'ISNAR-IMG
Président du SNEMG

Dr Vincent RENARD
Président du CNGE

Dr

Contact presse :

ISNAR-IMG : Mme Lucie GARCIN - 06 73 07 53 01

CNGE : Dr Vincent RENARD - 06 25 80 33 29

SNEMG : Dr Anas TAHA - 06 13 37 30 86